



Exco
Naxis

6 Rue du Rhône
BP 20072
90002 BELFORT CEDEX
Tél. : 03 84 28 17 16
Fax : 03 84 55 04 23

Philippe AUCHET
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes
associé.

Lauriane STROCK
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes
associée.

Sophie AUCHET
Expert-comptable.

oïkos

La Maison des Centres Socioculturels de Belfort

10 Rue de Londres

90000 BELFORT

RCS Belfort 823.307.954

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames, Messieurs les Adhérents de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association « OÏKOS » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- Les conventions de financement : Validation du respect des objectifs demandés dans le cadre de ces conventions et contrôle de la période de rattachement des produits et charges associés ;
- Le suivi des créances : valider le traitement des créances des usagers ;

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents de l'Association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17 mai 2024.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Belfort, le 13 juin 2024



Le Commissaire aux Comptes
EXCO NAXIS
Philippe AUCHET

BILAN

Consolidation avec établissement BARRES ET MONT,BELFORT NORD,GLACIS,JACQUES
BREL,MARIN-MOSKOVITZ,PEPINIERE,RESIDENCES
Edition détaillée

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	27 891.81	27 891.81		
FRAIS D'ETABLISSEMENTS				
FRAIS D'AUGMENTATION DE CAPITAL				
FRAIS DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT				
CONCES. BREVETS LICENCES MARQUES	27 891.81	27 891.81		
205300 Logiciels	27 891.81		27 891.81	29 625.60
280530 Amortissements des logiciels		27 891.81	-27 891.81	-29 625.60
DROIT AU BAIL				
AUTRES				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	326 700.44	236 742.05	89 958.39	70 703.51
TERRAINS		162.49	-162.49	
281200 Agencement,aménagement terrain		162.49	-162.49	
CONSTRUCTIONS SUR SOL PROPRE				
CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI				
INSTALLATION TECHNIQUE MATERIEL ET OUTILLAGE	160 228.80	119 253.42	40 975.38	51 558.27
215000 Matériel d'activités	130 114.82		130 114.82	203 124.94
215410 Matériel de cuisine	30 113.98		30 113.98	30 113.98
281500 Amort. du matériel d'activités		93 877.79	-93 877.79	-159 322.89
281541 Amort du matériel de cuisine		25 375.63	-25 375.63	-22 357.76
AUTRES	166 471.64	117 326.14	49 145.50	19 145.24
218100 Inst.générale et amgts divers	33 580.23		33 580.23	8 175.26
218300 Mat.de bureau et informatique	79 871.66		79 871.66	68 714.30
218400 Mobilier de bureau	43 172.33		43 172.33	52 992.43
218500 Electroménager	9 847.42		9 847.42	9 847.42
281810 Amort.inst générale et amgts divers		7 396.43	-7 396.43	-8 175.26
281830 Amort.mat de bureau & informat		62 468.56	-62 468.56	-57 095.22
281840 Amort. mobilier de bureau		41 330.19	-41 330.19	-50 252.53
281850 Amort. sur électroménager		6 130.96	-6 130.96	-5 061.16
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS				
AVANCES ET ACOMPTES				
IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROITS				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
PARTICIPATIONS				
CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS				
AUTRES TITRES IMMOBILISES				
PRETS				
AUTRES				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (1)	354 592.25	264 633.86	89 958.39	70 703.51
STOCKS ET ENCOURS				
MATIERES PREMIERES & AUTRES APPROVISIONNEMENTS				
EN COURS DE PRODUCTION				
PRODUITS INTERMEDIAIRES				
MARCHANDISES				
FOURNISSEURS AVANCES ET ACOMPTES VERSES/COMMANDES				
CREANCES	365 275.84		365 275.84	378 577.45
CREANCES USAGERS ET COMPTES RATTACHES	16 318.01		16 318.01	13 511.41
411000 Usagers - Collectif Clients	16 318.01		16 318.01	13 511.41
AUTRES	348 957.83		348 957.83	365 066.04
421002 Salaires à régulariser	800.35		800.35	721.29
427000 Saisie sur salaires				55.01



BILAN

Actif	Du 01/01/2023 au 31/12/2023			31.12.2022
	Brut	Amort	Net	Total
441100 ETAT	18 022.00		18 022.00	61 471.34
441200 VILLE	15 280.00		15 280.00	-1 800.00
441300 CAF	309 721.48		309 721.48	297 224.93
448700 Produits à recevoir	3 307.00		3 307.00	
467100 Aide CAF ATL	1 827.00		1 827.00	1 552.00
468700 Produits divers à recevoir				5 841.47
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
DISPONIBILITES	812 316.03		812 316.03	851 534.34
511000 Encaissement chèque	2 082.76		2 082.76	1 066.65
511100 Encaissement ancv	120.00		120.00	60.00
512100 CAISSE D'EPARGNE SIEGE	66 558.53		66 558.53	50 618.77
512103 CAISSE D'EPARGNE CSL ASSOCIATION	582 354.85		582 354.85	254.65
512104 CAISSE D'EPARGNE LIVRET A	79 784.14		79 784.14	77 523.05
512105 CSL REGIONAL FRANCHE COMTE				657 194.42
512200 CAISSE D'EPARGNE BARRES ET MONT	9 487.66		9 487.66	13 482.35
512300 CAISSE D'EPARGNE BELFORT NORD	17 648.70		17 648.70	10 835.64
512400 CAISSE D'EPARGNE PEPINIERE	11 322.91		11 322.91	11 432.99
512500 CAISSE D'EPARGNE RESIDENCES	7 534.52		7 534.52	
512600 CAISSE D'EPARGNE GLACIS	10 408.67		10 408.67	8 948.77
512700 CAISSE EPARGNE JACQUES BREL	8 570.82		8 570.82	5 041.90
512800 CAISSE D'EPARGNE JEAN JAURES	12 143.22		12 143.22	10 450.67
530100 CAISSE SIEGE	196.09		196.09	
530200 CAISSE BARRES ET MONT	90.37		90.37	322.84
530300 CAISSE BELFORT NORD	407.12		407.12	875.16
530301 CAISSE CCSBN JEUNES	50.00		50.00	50.00
530400 CAISSE PEPINIERE	325.22		325.22	207.42
530500 CAISSE RESIDENCES	464.63		464.63	261.84
530501 CAISSE ESPACE CAFE RESIDENCES	120.00		120.00	120.00
530600 CAISSE GLACIS	470.28		470.28	483.01
530601 CAISSE GLACIS RELAIS POSTE	85.25		85.25	85.25
530700 CAISSE JACQUES BREL	124.74		124.74	123.97
530800 CAISSE JEAN JAURES	191.23		191.23	130.00
540600 Régie d'avance GLACIS	64.62		64.62	
540800 Régie d'avance JEAN JAURES	-1.30		-1.30	
580000 Virements internes	1 711.00		1 711.00	1 964.99
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	949.83		949.83	4 538.52
486000 Charges constatées d'avance	949.83		949.83	4 538.52
TOTAL ACTIF CIRCULANT (2)	1 178 541.70		1 178 541.70	1 234 650.31
CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES (3)				
PRIMES DE REMBOURSEMENTS D'EMPRUNTS (4)				
ECART DE CONVERSION ACTIF (5)				
TOTAL GENERAL	1 533 133.95	264 633.86	1 268 500.09	1 305 353.82



BILAN

Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
FONDS PROPRES		
FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
RESERVES	984 845.86	1 009 277.75
106800 Autres réserves	984 845.86	1 009 277.75
REPORT A NOUVEAU		
RESULTAT DE L'EXERCICE	-11 506.63	-24 431.89
129000 Résultat déficitaire	-11 506.63	-24 431.89
TOTAL FONDS PROPRES (1)	973 339.23	984 845.86
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
ECART DE REEVALUATION		
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	34 704.08	46 136.85
131400 Ville de Belfort	16 639.42	16 639.42
131500 CAF	69 700.74	56 428.96
131800 Autres Subv.Investis.reçues	37 403.88	43 153.88
139100 Subventions d'équipement	-89 039.96	-70 085.41
PROVISIONS REGLEMENTES		
DROITS DES PROPRIETAIRES		
TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (2)	34 704.08	46 136.85
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (1 + 2)	1 008 043.31	1 030 982.71
PROVISIONS POUR RISQUES	25 000.00	29 119.07
151100 Provisions pour litiges	25 000.00	29 119.07
PROVISIONS POUR CHARGES	53 226.94	74 528.45
153000 Provisions pour pensions	53 226.94	74 528.45
TOTAL DES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (3)	78 226.94	103 647.52
FONDS DEDIES (4)	5 465.16	3 606.43
196100 Fds dédiés / ressources liées/générosité	5 465.16	3 606.43
EMPRUNTS OBLIGATAIRES		
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES D'ETABLISSEMENTS DE CREDITS	368.93	309.42
512105 CSL REGIONAL FRANCHE COMTE	368.93	
512500 CAISSE D'EPARGNE RESIDENCES		309.42
EMPRUNTS ET DETTES FINANCEURS DIVERS	3 156.00	4 093.00
165000 Dépôts et cautionnements reçus	306.00	293.00
168000 Autres emprunts & dettes assim	2 850.00	3 800.00
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES	7 532.91	4 226.47
419000 Usagers créditeurs	7 532.91	4 226.47
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	49 488.10	9 101.29
401000 Collectif Fournisseurs	9 345.82	-15 977.72
408000 Frs factures non parvenues	40 142.28	25 079.01
DETTES FISCALES ET SOCIALES	116 025.90	147 225.54
421100 Rémunération Siège	0.06	
421200 Rémunération BARRES ET MONTS	797.70	1 745.71
421300 Rémunération BELFORT NORD	306.19	1 556.77
421400 Rémunération PEPINIERE	319.01	1 269.97
421500 Rémunération RESIDENCES		249.13
421700 Rémunération JACQUES BREL	1 071.42	1 269.59
421800 Rémunération JEAN JAURES	773.95	3 114.58
428200 Provisions congés payés	31 259.52	37 426.13
428600 Personnel Charges à Payer	7 535.91	13 496.58
431000 URSSAF	33 657.55	34 452.57
437100 TAXE SUR SALAIRE	4 717.53	5 948.13
437200 PREVOYANCE CHORUM	4 176.00	4 249.45
437300 RETRAITES AG2R	8 181.78	16 991.61
437400 MUTUELLE ADREA	2 507.60	2 127.08



BILAN

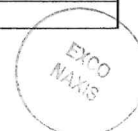
Passif	31/12/2023 Montant	31.12.2022 Total
438200 Charges/congés à payer	7 970.29	11 755.64
438600 UNIFORMATION	11 227.62	9 915.00
442100 Prélèvement à la source	1 523.77	1 657.60
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES		
AUTRES DETTES	192.84	1 779.44
467000 Note de frais Salariés		62.29
467200 Indemnités journalières Salariés	192.84	1 717.15
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE		382.00
487000 Produits constatés d'avance		382.00
TOTAL DETTES (5)	176 764.68	167 117.16
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (6)		
TOTAL GENERAL	1 268 500.09	1 305 353.82

COMPTE DE RESULTAT

Consolidation avec établissement BARRES ET MONT,BELFORT NORD,GLACIS,JACQUES
BREL,MARIN-MOSKOVITZ,PEPINIERE,RESIDENCES
Sélection période du 01/01/2023 au 31/12/2023

Toutes les écritures

Charges (ttc)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
CHARGES D'EXPLOITATION			
ACHATS DE MARCHANDISES	2 398.17		3 040.22
607000 Achat marchandises Espace Café	2 398.17		3 040.22
VARIATION DE STOCK			
ACHATS MATIERES PREMIERES AUTRES APPROVISIONNEMENTS			
VARIATION DE STOCK			
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIEURES		572 181.14	642 094.81
SOUS-TOTAL 60	90 129.04		87 918.44
606120 Electricité et Gaz	1 434.29		258.30
606130 Carburant	2 716.08		1 001.89
606300 Fourn.entret./Pt équipement			5.27
606310 Matériels ateliers et activités	23 661.26		31 559.15
606320 Petits équipements	3 975.22		1 716.01
606330 Produits entretien	2 781.80		2 122.03
606400 Fournitures administratives	6 193.54		6 908.38
606800 Autres fournit.non stockables	161.16		979.50
606810 Produits pharmacie	743.72		306.83
606830 Alimentations, boissons	48 461.97		43 061.08
SOUS-TOTAL 61	121 254.07		87 797.33
612000 Redevance de crédit-bail	21 016.00		
613500 Locations mobilières	27 956.04		17 000.40
614000 Ch.locatives et de copropriété	1 191.17		1 200.15
615200 Entretien. & réparation	4 034.18		7 823.97
615600 Maintenance	32 207.59		29 755.71
616100 Primes assurances-multirisques	31 196.93		29 255.48
618100 Documentation générale	3 652.16		2 761.62
SOUS-TOTAL 62	360 798.03		466 379.04
621400 Personnel prêté ou détaché	3 502.48		3 343.46
622100 Commissions ANCV	141.64		20.00
622600 Honoraires	15 893.00		14 532.00
623400 Cadeaux salariés et autres	53.82		9.20
623600 Catalogues et imprimés	5 525.10		6 861.32
623700 Publications			1 690.80
624800 Déplacements activités et animations	63 048.60		86 375.74
625100 Voyages et déplacement	3 430.23		4 002.18
625300 Frais de formation	674.19		4 012.82
625600 Missions	5 026.80		3 982.34
625800 Frais fonct.instances associat	4 097.47		2 906.33
626100 Affranchissements	2 351.52		3 733.83
626200 Lignes spécifiques	7 554.08		4 424.99
626300 Téléphone	25 739.08		23 340.73
627000 Services bancaires & assimilés	1 233.79		1 035.62
628100 Cotisations à des org ext	5 459.86		5 152.29
628200 Trav. & façons exécut. à l'extér	34 616.94		38 365.06
628210 Autres serv. (sorties,visites,entrées)	182 449.43		261 963.67
628500 Frais de conseil et Ass.Génale			626.66
IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	105 938.36		94 395.97
631100 TAXE SUR SALAIRE	72 412.61		76 431.95
633300 UNIFORMATION	29 263.88		15 477.99
635800 Droits d'auteurs	4 261.87		2 486.03
637000 Autr.Impôts&Taxes(Aut.organis)			



COMPTE DE RESULTAT

Charges (ttc)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
SALAIRES ET TRAITEMENTS	1 316 808.19		1 197 299.40
641100 Salaires & appointements bruts	3 104.91		
641110 Salaires SIEGE	145 541.71		124 078.25
641120 Salaires BARRES ET MONT	140 755.98		128 198.18
641130 Salaires BELFORT NORD	179 692.58		189 021.40
641140 Salaires PEPINIERE	181 969.24		160 597.67
641150 Salaires RESIDENCES	171 831.34		178 467.14
641160 Salaires GLACIS	142 618.49		133 572.17
641170 Salaires JACQUES BREL	191 262.77		180 610.07
641180 Salaires JEAN JAURES	110 267.00		113 183.42
641200 Congés Payés	-6 166.61		-10 428.90
641300 Primes et gratifications	2 055.37		
641400 Indemnités diverses salariés	53 875.41		
CHARGES SOCIALES	360 335.45		340 431.51
645100 URSSAF	238 958.41		238 957.15
645200 PREVOYANCE CHORUM	12 936.19		12 937.08
645300 RETRAITE AG2R	57 967.84		57 410.09
645400 MUTUELLE ADREA	15 636.53		14 215.09
647200 Charges / congés payés	-3 785.35		-4 274.49
647300 Subvention ASC du CSE	12 726.86		10 995.26
647500 Médecine du Travail	7 365.60		5 702.40
648000 Formation du personnel	15 620.00		725.00
648100 Stagiaires et service civique	2 909.37		3 763.93
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		57 535.30	51 509.96
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS	30 840.76		18 655.22
681100 Dotations aux amort des immo. incorpo			917.46
681200 Dotations aux amort des immo. corpo	30 840.76		17 737.76
/IMMOBILISATIONS : DOTATION AUX PROVISIONS			
/ACTIF CIRCULANT : DOTATION AUX PROVISIONS	25 000.00		9 119.07
681740 Dot amort prov rcréances clients	25 000.00		9 119.07
RISQUES & CHARGES : DOTATION AUX PROVISIONS	1 694.54		23 735.67
681500 Dot.aux prov.retraites	1 694.54		23 735.67
SUBVENTIONS ACCORDEES PAR L'ASSOCIATION			
AUTRES CHARGES	75 863.23		53 004.36
653000 Refacturation salariés OIKOS	66 969.87		44 629.57
654000 Pertes sur créances irrécouvr.	4.29		
658000 Charges diverses de gestion courante	8 889.07		8 374.79
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (1)		2 491 059.84	2 381 776.23
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
CHARGES FINANCIERES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	417.00		50.67
661600 Intérêts bancaires	417.00		
668000 Autres charges financières			50.67
DIFFERENCES NEGATIVES DE CHANGE			
CHARGES NETTES / CESSION VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (3)		417.00	50.67
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
SUR OPERATIONS DE GESTION	2 000.19		1 499.78
671300 Dons - Libéralités	288.00		
671400 Créances deven.irrécou.ds l'ex	15.00		21.50
672000 Charges sur exerc. antérieurs	1 697.19		1 478.28
SUR OPERATION EN CAPITAL	131.78		

EXCO
NAXIS

COMPTE DE RESULTAT

Charges (ttc)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
675000 V.N.C. Eléments d'actifs cédés	131.78		
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES			
DOTATION AUX AMORTISSEMENTS EXCEPTIONNELS			
DOTATION AUX PROVISIONS REGLEMENTEES STOCKS			20 000.00
687500 Provision risques et charges clients			20 000.00
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (4)		2 131.97	21 499.78
ENGAGEMENTS A REALISER SUR RESSOURCES AFFECTEES (5)	1 858.73		1 185.33
689500 Engagts à réal./dons manuels	1 858.73		1 185.33
PARTICIPATION DES SALARIES AU RESULTAT (6)			
IMPOTS SUR LES SOCIETES (7)			
TOTAL DES CHARGES		2 495 467.54	2 404 512.01
SOLDE CREDITEUR = BENEFICE			
TOTAL GENERAL		2 495 467.54	2 404 512.01



COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
PRODUITS D'EXPLOITATION			
VENTES DE MARCHANDISES	2 867.24		4 098.48
707100 Consommation Espace Café	2 867.24		4 098.48
PRODUCTION VENDUE	228 886.37		261 562.97
706100 Participation ACM	103 555.36		110 531.58
706120 CAF ATL	31 748.00		38 278.50
706200 Photocopies	2 380.49		2 014.94
706300 Autres participations	68 156.05		78 609.26
706400 Chèque ANCV	10 110.00		13 330.00
706500 VACAF	5 398.30		6 106.50
708200 Commissions sur relais poste	6 171.58		6 156.72
708800 Aut.produits activités annexes	1 366.59		6 535.47
SOUS-TOTAL A		231 753.61	265 661.45
PRODUCTION STOCKEE			
PRODUCTION IMMOBILISEE			
SUBVENTION D'EXPLOITATION		2 045 512.58	2 011 629.15
SOUS-TOTAL 741	210 820.96		231 991.50
741000 ETAT- Appel à projet	80 220.00		84 420.00
741100 ETAT - ASP	101 283.46		101 376.00
741300 ETAT - FONJEP	29 317.50		46 195.50
SOUS-TOTAL 742			27 000.00
742000 REGION - Appel à projet			27 000.00
SOUS-TOTAL 743	128 000.00		124 000.00
743000 CONSEIL DEPARTEMENTAL Fonctionnement	128 000.00		124 000.00
SOUS-TOTAL 744	848 569.00		823 666.00
744000 VILLE Fonctionnement	762 021.00		762 021.00
744100 VILLE Appel à projet	86 548.00		61 645.00
SOUS-TOTAL 745	48 900.00		42 060.00
745000 CAF - Appel à projet	48 900.00		42 060.00
SOUS-TOTAL 746	805 192.62		762 911.65
746000 CAF - PS	7 730.35		762 911.65
746100 CAF PS AGC	421 563.78		
746200 CAF PS ACF	133 040.26		
746300 CAF PS CLAS	53 544.54		
746400 CAF PS JEUNES	60 655.10		
746500 CAF PS ALSH	70 415.24		
746600 CAF PS BONUS CTG ALSH	58 243.35		
SOUS-TOTAL 748	4 030.00		
748100 Autres subventions	4 030.00		
REPRISES SUR PROVISIONS TRANSFERT DE CHARGES	142 531.46		67 765.00
781500 Repr.s/prov.risques&ch.exploit	29 119.07		11 125.64
781510 Reprise provision départ en retraite	22 996.05		3 782.53
791000 Transferts de charges	90 416.34		52 856.83
COLLECTES	987.00		1 346.44
754000 Collectes et Dons	987.00		1 346.44
COTISATIONS	15 409.00		17 578.00
756000 Cotisations des Adhérents	15 409.00		17 578.00
AUTRES PRODUITS	9 265.91		407.81
758000 Produits divers de gestion courante	9 265.91		407.81
SOUS-TOTAL B		2 213 705.95	2 098 726.40

COMPTE DE RESULTAT

Produits (ttc)	Du 01/01/2023 au 31/12/2023		31.12.2022
	Montant	Total	Total
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (1)		2 445 459.56	2 364 387.85
QUOTES-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN (2)			
PRODUITS FINANCIERS			
DE PARTICIPATION			
D'AUTRES VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET CREANCES			
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	11 797.94		2 489.00
768100 Intérêts des cptes financiers	11 797.94		2 489.00
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
DIFFERENCES POSITIVES DE CHANGE			
PRODUITS NETS / CESSON VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (3)		11 797.94	2 489.00
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
SUR OPERATIONS DE GESTION	7 748.86		281.70
771800 Produits except./op de gestion	2.00		
772000 Produits sur exerc. antérieurs	7 746.86		281.70
SUR OPERATIONS EN CAPITAL	18 954.55		12 921.57
777000 QP subv. invest. aff. cpte résult	18 954.55		12 921.57
REPRISES SUR PROVISIONS			
TRANSFERT DE CHARGES			
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)		26 703.41	13 203.27
REPORT DES RESSOURCES NON UTILISEES DES EXERCICES ANTERIEURS			
TOTAL DES PRODUITS		2 483 960.91	2 380 080.12
SOLDE DEBITEUR = PERTE		11 506.63	24 431.89
TOTAL GENERAL		2 495 467.54	2 404 512.01



ASSOCIATION OIKOS - SIEGE
BELFORT

COMPTE DE RESULTAT

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES PAR NATURE

860 Secours en nature			870 Bénévolat		
860000	Emplois des contrib.volontaires	1 276 742.87	870000	Contributions volontaires	1 276 742.87
TOTAL (860)		1 276 742.87	TOTAL (870)		1 276 742.87
Total charges contributions volontaires		1 276 742.87	Total produits contributions volontaires		1 276 742.87



ANNEXE

Les notes indiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31 décembre 2023 par l'association.

Objet social

L'association OÏKOS a pour but le soutien, l'accompagnement et le développement des missions et des projets des Centres culturels et sociaux et Maisons de quartier de Belfort. Pour ce faire, l'association a pour objet de mutualiser l'ensemble des moyens, tant budgétaires que les contributions en nature, à disposition des Centres culturels et sociaux et Maisons de quartier de Belfort agréés par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Territoire de Belfort pour élaborer et mettre en œuvre leurs projets sociaux et actions.

Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

L'association OÏKOS porte sept centres culturels et sociaux et maisons de quartier de Belfort (Centre Culturel et Social Belfort Nord, Centre Culturel et Social des Résidences Bellevue, Centre Culturel et Social de La Pépinière, Centre Culturel et Social des Barres et du Mont, Maison de Quartier Gilberte Marin-Moskovitz, Maison de Quartier Jacques Brel et Maison de Quartier des Glacis du Château). Ces structures d'éducation populaire visent à développer le pouvoir d'agir de leurs usagers et le lien social dans le quartier où elles sont implantées.

Moyens mis en œuvre

L'association OÏKOS dispose de 8 sites : 7 bâtiments accueillant un centre culturel et social ou une maison de quartier, plus le siège de l'association. La plupart de ces locaux est mise à notre disposition à titre gracieux par la Ville de Belfort. En outre, l'équipe salariée de l'association OÏKOS compte actuellement 42 personnes.

Faits majeurs de l'exercice

- Agrément CAF non récupéré à la MQGMM
- Provision pour litiges au CCSRB

Événements postérieurs à la clôture

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le règlement ANC n°2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC n°2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général. Ces comptes annuels ont été arrêtés le 19 mai 2022 par le Conseil d'Administration d'OÏKOS.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 268 500.09 €**.

Le compte de résultat affiche un total « produits » de **2 483 960.91 €** et un total « charges » de **2 495 467.54 €**, dégageant ainsi un résultat de **- 11 506.63 €**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2023** et finit le **31/12/2023**.

Il a une durée de 12 mois.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable :

Néant.

Changement d'estimation :

Aucun changement d'estimation.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée, du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée depuis l'exercice 2017, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Le principe de dépréciation est le suivant :

- Dettes supérieures à 4 ans : Clients devenus irrécouvrables
- Dettes de 4 ans : Provision pour risques de 60 %
- Dettes de 3 ans : Provision pour risques de 40 %
- Dettes de 2 ans : Provision pour risques de 20 %

Provisions

Toute obligation actuelle de l'association à l'égard d'un tiers, résultant d'un événement passé, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Ainsi, concernant l'indemnité de fin de carrière, le siège de l'association a décidé de porter, sur le plan financier, la première dotation pour l'exercice 2017. A partir de l'exercice 2018, les variations des provisions sont supportées par chaque centre.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Charges et produits exceptionnels > 2 000 € :

- Produits exceptionnels au CCSBM de la région pour une subvention Mont environnement de 2021 pour 4 000€
- Produits exceptionnels au CCSRB de la région pour une subvention Une formation un emploi de 2021 pour 2 769.50€

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

Rémunération des cadres dirigeants

Au sein de l'association, le montant des rémunérations et des avantages en nature des trois plus hauts cadres dirigeants salariés est de 145279.27 €.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Total des charges supplétives supportées par la Ville de Belfort au bénéfice des Centres Culturels et Sociaux et des Maisons de Quartier Oïkos

	DRH	Bâtiment / CTM	Fluides	Espaces verts	Logistique	Sports	DSI	Equivalent loyer / assurance	Restauration	TOTAL
Oïkos			1 669.34 €					6 517.78 €		8 187.12 €
CCS Résidences Bellevue	23 620.87 €	9 230.91 €	55 916.36 €		1 518.80 €		452.85 €	159 112.30 €		249 852.09 €
MQ Jacques Brel	7 351.80 €	12 301.19 €	15 960.81 €		21 574.41 €	5446.00 €	475.83 €	58 670.18 €		121 780.22 €
CCS Pépinière	13 313.84 €	30 168.55 €	35 459.94 €	3 573.00 €		1 791.00 €	445.19 €	93 766.36 €	3 885.34 €	182 403.22 €
CCS Barres et Mont	17 712.15 €	41 348.52 €	28 810.77 €	373.00 €	619.20 €		445.19 €	66 811.33 €	7 594.44 €	163 714.60 €
MQ Glacis du Château	7 093.60 €	97 153.32 €	23 440.07 €		324.00 €		475.83 €	58 923.28 €		187 410.10 €
CCS Belfort Nord	8 658.48 €	18 925.11 €	20 410.00 €	655.50 €			445.19 €	66 994.15 €	15 027.10 €	131 115.53 €
MQ Gilberte Marin- Moskovitz	32 214.95 €	51 827.11 €	32 899.86 €	114.00 €	1 690.60 €	0.00 €	460.51 €	105 381.37 €	7 691.59 €	232 279.99 €
Totaux	109 965,69 €	260 954,71 €	214 567,15 €	4 715,5 €	25 727,01 €	7 237 €	3 200,59 €	616 176,75 €	34 198,47 €	1 276 742,87 €

Produits à recevoir

3 307.00 €

Charges constatées d'avance

949.83 €

Produits constatés d'avance

0.00 €



– Exercice 2023

Provisions

	Début exercice	Augmentation	Diminution	31/12/2023
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	29 119.07 €	25 000.00 €	29 119.07 €	25 000.00 €
Provision pour pensions	74 528.45 €		21 301.51 €	53 226.94 €
Provisions pour dépréciation				
TOTAL GENERAL	103 647.52 €	25 000.00 €	41 194.86€	78 226.94 €

Tableau de suivi des fonds propres

	Solde au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Fonds propres				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves	1 009 277.75 €		24 431.89 €	984 845.46 €
Report à nouveau				
Excédent ou déficit de l'exercice	-24 431.89 €	12 925.26 €		- 11 506.63 €
Subventions d'investissement	46 136.85 €	7 521.78 €	18 954.55 €	34 704.08 €
TOTAL	1 030 982.72 €	20 447.04 €	43 386.44 €	1 008 043.32 €

Créances et dettes

	Montant brut au 31/12/2023	1 an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Collectifs Clients	16 318.01 €	16 318.01 €	0.00 €
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	348 957.83 €	348 957.83 €	0.00 €
Créances représentatives des titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux			
Impôt sur les bénéfices			
Taxe sur la valeur ajoutée			
Autres impôts, taxes, versements assimilés			
Débiteurs divers			
Charges constatées d'avance	949.83 €	949.83 €	0.00 €
TOTAL DES CREANCES	366 225.67 €	366 225.67 €	0.00 €



	Montant brut au 31/12/2023	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts dettes établissements de crédit				
Emprunts et dettes financières divers	3 156.00 €	3 156.00 €	0.00 €	0.00 €
Fournisseurs et comptes rattachés	49 488.10 €	49 488.10 €	0.00 €	0.00 €
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	116 025.90 €	116 025.90 €	0.00 €	0.00 €
Impôt sur les bénéfices				
Taxe sur la valeur ajoutée				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes, versements assimilés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Avances et acomptes reçus	7 532.91 €	7 532.91 €	0.00 €	0.00 €
Autres dettes	192.84 €	192.84 €	0.00€	0.00 €
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL DES DETTES	176 395.75 €	176 395.75 €	0.00 €	0.00 €

IMMOBILISATIONS

	Valeur brute début d'exercice	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 31/12/23
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 625.60 €	0.00 €	1 733.79€	27 891.81 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	372 968.33 €	50 227.42 €	94 495.31 €	326 700.44€
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

AMORTISSEMENTS

	Am. début d'exercice	Dotation	Diminution	Am. au 31/12/23
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	29 625.60 €	0.00 €	0.00 €	27 891.81 €
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	302 264.82 €	30 840.76 €	96 363.53 €	236 742.05 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €

TABEAU DE SUIVI DES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION

	Montant initial	Utilisation au cours de l'exercice	Fonds restant à la fin de l'exercice
Subvention ETAT	210 820.96 €	207 820.96 €	3000.00 €
Subvention REGION BFC	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Subvention CD 90	128 000.00 €	128 000.00 €	0.00 €
Subvention VILLE BELFORT	848 569.00 €	848 569.00 €	0.00 €
Subvention CAF 90	854 092.62 €	854 092.62 €	0.00 €
Autres subventions	4 030.00 €	4 030.00 €	0.00 €





EXCO
Naxis

6 Rue du Rhône
BP 20072
90002 BELFORT CEDEX
Tél. : 03 84 28 17 16
Fax : 03 84 55 04 23

Philippe AUCHET
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes
associé.

Lauriane STROCK
Expert-comptable,
Commissaire aux comptes
associée.

Sophie AUCHET
Expert-comptable.

oïkos

La Maison des Centres Socioculturels de Belfort

**10 Rue de Londres
90000 BELFORT**

RCS Belfort 823.307.954

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023

Mesdames et Messieurs les adhérents de l'Association OïKOS,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de Commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives à cette mission.

Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de Commerce.

Belfort, le 13 juin 2024



**Le Commissaire aux Comptes
EXCO NAXIS
Philippe AUCHET**

